



QUESTIONS-RÉPONSES POUR LE PARENT OU LA PERSONNE SIGNIFICATIVE

L'établissement est soucieux de vous informer et de vous protéger contre la COVID-19, ainsi que de protéger votre famille, les autres familles et le personnel. Des mesures de prévention doivent être appliquées à l'unité de néonatalogie, que vous ayez ou non un diagnostic de COVID-19.

Merci de votre collaboration.

Comment se transmet la COVID-19?

Ce virus se transmet de trois façons principales :

1. **contact des mains avec des surfaces infectées** puis avec la bouche, le nez ou les yeux (les vôtres ou ceux de votre nouveau-né);
2. **contact étroit avec une personne infectée** lorsque cette personne tousse ou éternue;
3. **contact des mains avec des liquides corporels de la personne infectée** (sécrétions du nez, salive, selles) puis avec la bouche, le nez ou les yeux (les vôtres ou ceux de votre nouveau-né).

Quelles sont les précautions particulières qui doivent être prises par les parents

- Ces mesures particulières doivent être prises par le parent au chevet de son enfant :
 - lavage des avant-bras (des mains jusqu'aux coudes) à l'eau et au savon pendant 20 secondes avant chaque entrée dans l'unité;
 - port du masque en tout temps dans l'unité (changer le masque seulement après l'avoir retiré pour un repas ou s'il est souillé);
 - désinfection des mains avant et après chaque contact avec l'environnement ou le bébé.
- Tous les jours de l'hospitalisation, le parent doit surveiller et signaler l'apparition de symptômes associés à la COVID-19, même s'ils sont discrets ou même s'il n'y en a qu'un, par exemple :
 - mal de gorge, nez qui coule, congestion nasale, toux, difficultés respiratoires, fièvre, frissons, perte subite de l'odorat ou du goût, vomissements, diarrhées;
 - le parent avec des symptômes associés à la COVID-19 devra porter un masque, se laver les mains puis sortir de l'unité pour se faire évaluer et tester.
- Un parent qui a été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 sera évalué par une infirmière, et des consignes et précautions spécifiques lui seront expliquées.

Qui peut entrer dans l'unité de néonatalogie pour voir mon enfant pendant l'hospitalisation?

- Un seul parent peut être au chevet de l'enfant pendant l'hospitalisation.
- La présence du second parent ou de la personne significative (1er accompagnateur) lors du séjour en néonatalogie du nouveau-né est permise en fonction du palier d'alerte de la région (voir santeestrie.qc.ca/covid-19 | Population | Visites dans les installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS | Centres hospitaliers)
- La communication par technologie vidéo est à favoriser avec les personnes significatives.
- Les parents atteints de la COVID-19 ne peuvent être présents, sauf lors de circonstances exceptionnelles.

**ENSEMBLE, NOUS POURRONS PROTÉGER
LES NOUVEAU-NÉS, LES FAMILLES ET
LE PERSONNEL EN CETTE PÉRIODE DE PANDÉMIE**